

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 14 octobre 2005  
(convocation du 3 octobre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence	Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)	M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)	Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)	M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**GPV des Hauts de Garonne - Groupement d'Intérêt Public du GPV - Budget 2005  
- Participations de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision -  
Autorisation.**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2001/100 du 19 janvier 2001, le Conseil de Communauté a décidé que la participation financière de la CUB au Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne concernant le territoire des communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont était fixée à 16.769.392,00 euros.

Dans ce cadre, il a notamment été retenu une enveloppe de 1.067.143,00 euros au titre de l'ingénierie et des études.

La Communauté Urbaine a réparti cette enveloppe à hauteur de ses droits statutaires (26%) prévus dans la convention constitutive du GIP/GPV en date du 31 août 2001.

La mise en place de l'ANRU, l'évolution des Fonds FEDER et les nouvelles orientations de la politique de l'Etat ont amené des modifications dans la répartition des plans de financement notamment la distinction au sein du budget du GIP :

- de la mission se rapportant aux sites de projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU ;

- des autres missions relatives à l'élaboration et au suivi du projet global de territoire et à la politique de la ville en GPV non financés par l'ANRU et l'Etat.

Au final, la participation globale de la CUB pour l'année 2005 reste sensiblement égale à celle de 2003 et 2004 :

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Prévision 2006</b>
Fonctionnement Hors site ANRU	55.573	79.139	81.732	109.860	109.860
Fonctionnement GIP en site ANRU			18.030	18.030	18.030
Mission OPC			0	30.000	15.000
Etudes MO GIP en site ANRU	78.363	94.400	68.000	13.000	18.000
<b>TOTAL</b>	<b>133.936</b>	<b>173.539</b>	<b>167.762</b>	<b>170.890</b>	<b>160.890</b>

Le GIP/GPV a voté en conseil d'administration du 07 mars 2005 son budget prévisionnel de l'année 2005 :

**- Fonctionnement du GIP hors ANRU 2005 :**

Le Budget de fonctionnement du GIP/GPV hors projet de renouvellement urbain pour l'exercice 2005, s'établit à hauteur de 277.860,00 euros :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement GIP Hors ANRU	277.860	Villes	145.000
		CUB	109.860
		Conseil Général	23.000
<b>Total des dépenses</b>	<b>277.860</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>277.860</b>

La participation financière de la CUB au titre du fonctionnement hors site de renouvellement ANRU pour l'année 2005 est de 109.860 euros.

**- Fonctionnement du GIP en site ANRU 2005 :**

Le Budget de fonctionnement du GIP/GPV en site de renouvellement urbain pour l'exercice 2005, s'établit à hauteur de 207.822,00 euros :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement GIP en site ANRU	207.822	ANRU	78.530
		CUB	18.030
		FEDER	75.202
		CDC	36.060
<b>Total des dépenses</b>	<b>207.822</b>	<b>Total recettes</b>	<b>207.822</b>

--	--	--	--

La participation financière de la CUB au titre du fonctionnement en site de renouvellement ANRU pour l'année 2005 est de 18.030 euros.

**- Soutien aux études 2005 :**

Le Budget du GIP concernant le soutien aux études s'établit à hauteur de 421.684,00 euros et est répartie de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
AMO/AURBA et diverses	107.533	Communes	24.000
		Conseil général	7.500
COPAS	14.500	CAF	7.000
		ANRU	180.000
OPC ALGOE	299.651	CUB	43.000
		FEDER	112.684
		CDC	47.500
<b>Total des dépenses</b>	<b>421.684</b>	<b>Total recettes</b>	<b>421.684</b>

La participation financière de la CUB au titre du soutien aux études pour l'année 2005 est de 43.000,00 euros (13.000,00 euros au titre de l'AMO/AURBA et 30.000,00 euros au titre de l'OPC ALGOE)

La participation globale de la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre du budget prévisionnel du GIP/GPV pour l'année 2005 représente un total de 170.890,00 euros.

Les modalités de versement des différentes participations financières au GIP GPV sont exposées dans la convention ci-annexée.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

**DECIDER**

- du versement au GIP/GPV des Hauts de Garonne d'une subvention au fonctionnement hors site de renouvellement ANRU au titre de l'année 2005 à hauteur de 109.860,00 euros, et à hauteur de 170.890,00 euros pour l'année 2005 ;
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 65, article 65738 fonction 72 programme HC28 imputation D630 000125 du budget de l'exercice en cours.

- du versement au GIP/GPV des Hauts de Garonne d'une subvention au fonctionnement en site de renouvellement ANRU au titre de l'année 2005 à hauteur de 18.030,00 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 65, article 65738 fonction 72 programme HC28 imputation D630 000125 du budget de l'exercice en cours.
- du versement au GIP/GPV des Hauts de Garonne de participations aux études au titre de l'année 2005 à hauteur de 43.000,00 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 67, article 6745 fonction 72 programme HC28 imputation D630 000 129 du budget de l'exercice en cours.

## **AUTORISER**

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 NOVEMBRE 2005**

M. JEAN TOUZEAU

